

**Procès-verbal n° 7 de la séance du Conseil intercommunal du 25 septembre 2018**

---

**Présents :** Voir liste de présences annexée  
**Présidence :** Jean-Paul Raemy, Morrens  
**Secrétaire :** Chantal Bovay  
**Lieu :** Collège de la Combe - Cugy  
**Début :** 18h00

---

Jean-François Thuillard ne pouvant être présent, c'est Jean-Paul Raemy, vice-président, qui ouvre la séance à 18h00. Il souhaite la bienvenue à tous les membres.

Ordre du jour

1. Liste de présence, appel
2. Assermentation
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 juin 2018
4. Informations du Comité de direction
5. Budget 2019
6. Accès des membres du CI au site internet
7. Informations de la direction de notre établissement
8. Elections statutaires
9. Divers et propositions individuelles
10. Date de la prochaine séance du Conseil intercommunal

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

## **1. Appel**

Le Vice-président passe la parole à la secrétaire de notre association, Chantal Bovay, pour l'appel : 16 membres sont présents et 4 sont excusés dont 1 s'est fait remplacer.

Les 4 membres du Comité de direction de l'ASICE ainsi que Madame Virginie Dorthe Doyenne chargée de direction de l'établissement sont également présents.

## **2. Assermentation**

Jean-Paul Raemy procède à l'assermentation de Marc Rohner nouveau représentant du Conseil général de Bretigny. Marc Rohner remplace Marc Tille qui a été élu à la municipalité de Bretigny-sur-Morrens.

## **3. Approbation du procès-verbal du 12 juin 2018**

Le procès-verbal du 12 juin 2018 est accepté sans avis contraire. Jean-Paul Raemy remercie la secrétaire de sa rédaction.

## **4. Informations du Comité de direction**

Chaque membre du Comité de direction va faire une communication sur les affaires en cours. La parole est donnée à Jean-Pierre Sterchi.

**Jean-Pierre Sterchi :**

CIP :

Une mesure de recapitalisation a été acceptée en AG de la CIP, elle a pour objectif de se conformer à la législation fédérale qui oblige de soumettre à l'Autorité de surveillance tous les 5 ans, un plan de financement démontrant que la Caisse est en mesure d'atteindre un taux de couverture de 80% en 2052.

La caisse de pension a soumis 3 propositions concernant la répartition du taux de cotisation (actuellement la répartition est de 8% employé et 19% employeur) afin que chaque employeur fasse un choix :

Modèle 1	Dès 2019	Dès 2020	Dès 2022
Assuré	9%	9.5%	10%
Employeur	19%	19%	19%
Modèle 2	Dès 2019	Dès 2020	Dès 2022
Assuré	10%	10.5%	11%
Employeur	18%	18%	18%
Modèle 3	Dès 2019	Dès 2020	Dès 2022
Assuré	9%	9%	9%
Employeur	19%	19.5%	20%

Le Comité de direction a choisi le modèle no 3 qui sera appliqué dès le 1.01.2019.

#### Budget 2020 :

Le Comité de direction se demande s'il ne faudrait pas sortir ce qui concerne le parascolaire du budget de l'ASICE. En effet, nous observons une incohérence à faire apparaître la facture du secteur parascolaire dans les comptes communaux sous deux rubriques différentes, à savoir : la facture de l'EFAJE avec sa partie parascolaire dans les affaires sociales et le complément parascolaire organisé par l'ASICE (6P et les cantines pour les 7 à 11è) sous les affaires scolaires. Une analyse plus complète et nécessaire pour vérifier la faisabilité de cette intention. Des renseignements seront pris auprès d'autres communes ou associations de communes afin d'unifier les pratiques.

#### Personnel :

##### Apprentis :

Jean-Pierre Sterchi informe le Conseil que notre ancien apprenti, Riste Atanasov, a réussi son CFC d'agent d'exploitation. Notre apprenti AFP, Fadi Ghebryal, commence sa deuxième et dernière année et le nouvel apprenti CFC, Benoît Semoroz, vient de débiter sa formation.

##### Projet Lift :

Notre service de concierge, avec l'accord du Comité de direction, va prendre un élève du projet Lift.

#### Besoin en infrastructures :

Le comité de direction va se pencher rapidement sur les besoins en infrastructures de nos communes et de notre établissement.

Le terrain (parcelle 87) situé en face de la place de jeu, de l'autre côté de la route, sera utilisé pour une garderie (44 places) et l'UAPE (96 places). Cependant la commune de Cugy va réserver une partie du terrain pour répondre aux besoins scolaires futurs.

Suite à la révision du plan général d'affectation de nos communes, une nouvelle étude de l'évolution démographique sera nécessaire. Dans le cadre de ces études, des données sur l'évolution démographique vont émerger et devraient permettre une meilleure vision stratégique intercommunale en matière de besoins. Il s'agira pour les communes de nous communiquer les résultats des études menées.

#### **Seema Ney :**

Seema Ney nous informe de la fréquentation des devoirs surveillés :

	Lundi	Mardi	Jeudi
Cugy	9	12	2
Froideville	14	12	15
Bretigny	1	1	1
Morrens	0	0	0

Aucune structure n'a été ouverte sur Bretigny et Morrens au vu du nombre d'inscriptions.

Des cantines, nombre de repas chauds commandés :

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Cugy	39	43	43	30
6ème Cugy	10	14	15	9
Froideville	10	9	14	10

Sans oublier les enfants qui commandent des sandwiches ou salades ou ceux qui pique-niquent.

UAPE, nombre total d'élèves inscrits :

Bretigny	51
Cugy Pavillon	49
Cugy Cavenettaz	50
Froideville Tilleul	61
Froideville Chêne	32

Nous devons faire un appel d'offres pour le traiteur de nos cantines d'ici la fin de la législature mais il y a des dossiers plus urgents à traiter en priorité. Seema Ney pense qu'il faudra créer un groupe de travail afin de préparer cet appel d'offres qui est très complexe à réaliser.

Le dossier qui sera traité en priorité sera celui de l'accueil parascolaire des 7-8P en prévision d'un démarrage en janvier 2020 si possible.

### Semaine du goût :

Le retour est très positif que ce soit par les partenaires, les enseignants et les élèves.

### Bibliothèque :

Seema Ney nous informe que la bibliothèque du Haut-Talent est entrée dans le réseau vaudois des bibliothèques. Elle nous informe également que le 6 octobre aura lieu une rencontre intergénérationnelle à la bibliothèque.

### **Katia Cruchon :**

#### Transports :

Katia présente un résumé de l'organisation des transports scolaires avec la société Microgis. Chaque élève a reçu un horaire personnalisé. Il en va de même pour les 4 chauffeurs.

Etant donné que parfois le temps d'attente est inférieur à 10 minutes, certaines surveillances ont pu être supprimées. Les UAPE et les enseignants ont été informés de ces changements.

Quelques adaptations ont été mises en place les deux premières semaines, notamment pour une classe de l'espace ressource ainsi que les appuis facultatifs des 7-8P. Après chaque modification, l'élève a reçu un nouvel horaire personnalisé.

Une liste de l'occupation des 4 bus a été établie et envoyée au secrétariat de l'ASICE pour l'organisation future des courses spéciales

#### PPLS :

La décision quant à la répartition des coûts des infrastructures nécessaires à ce service est du ressort de l'ASICE et de la commune du Mont-sur-Lausanne et non du canton. Une rencontre d'une délégation de la Municipalité du Mont et d'une délégation du Codir de l'ASICE est prévue au début novembre, à la demande du Codir afin de trouver une nouvelle clé de répartition de ces frais..

### **Pierre-Alain Witzig**

En date du 12 juin 2018, le Conseil intercommunal a accepté le préavis n° 10 permettant des aménagements complémentaires au collège de la Combe. Ces travaux ont été exécutés entre le 9 et le 24 juillet. Aucune mauvaise surprise n'est apparue pendant les travaux. Toutefois l'organisation d'un tel chantier n'a pas été chose facile, notamment pour le service de conciergerie qui a dû se mobiliser afin de garantir les divers déménagements de locaux et les nettoyages complets du bâtiment. M. Tamer et son équipe ont parfaitement géré tous ces éléments et Pierre-Alain Witzig tient à les remercier.

Pierre-Alain Witzig termine en rappelant que l'établissement a 10 ans et qu'il faut être conscients que les divers travaux d'entretien ne vont pas aller en diminution.

## **5. Budget 2019**

Jean-Pierre Sterchi distribue une fiche explicative sur les subsides courses et camps figurant dans le budget 2019, ceux-ci ont été revus suite à l'arrêt du tribunal fédéral du 7 décembre 2017 (2C\_206/2016) qui précise que selon l'article 19 de la Constitution fédérale, tous les moyens servant directement le but de l'enseignement obligatoire

doivent être mis gratuitement à disposition. En font également partie les frais relatifs aux excursions et aux camps, dans la mesure où la participation de l'élève à ces événements est obligatoire. Dans ce cas, les parents ne peuvent être amenés à supporter que les frais qu'ils ont économisés en raison de l'absence de leurs enfants. Selon l'âge de l'enfant, les frais alimentaires ne peuvent effectivement s'élever qu'à un montant compris entre 10 et 16 francs par jour.

Thierry Amy pense que l'on devrait faire appel au volontarisme des parents qui souhaiteraient payer plus que les frais alimentaires économisés. Il ne remet pas en cause le budget 2019 mais il trouve dommage la mise en place de cet arrêté alors qu'aucune décision cantonale n'a encore été prise.

Jean-Pierre Sterchi répond que le CoDir a consulté les établissements voisins et que l'ASIRE met en place cet arrêté sur son budget 2019 et que le Mont va suivre pour 2020.

Le CoDir souhaite que ces camps puissent toujours avoir lieu car ceux-ci ont une grande valeur au plan social car ils permettent aux élèves de vivre ensemble et aux enseignants d'avoir aussi un regard différent sur les élèves en dehors de l'enseignement traditionnel.

Jean-Paul Raemy rappelle qu'on discute du budget mais qu'on pourrait laisser la possibilité aux parents qui le désirent de payer plus.

Sylvain Amaudruz relève que le Conseil communal a demandé de faire des économies et que le budget des courses et camps est plus haut que d'habitude. Il pense que le camp à l'île d'Yeu est très cher et que celui-ci pourrait être remplacé par un autre camp.

Jean-Pierre Sterchi souligne que le total du budget a peu augmenté et qu'il serait dommage de supprimer ce camp qui a déjà été raccourci. De plus, diverses activités scolaires en 8<sup>ème</sup> année sont basées sur ce camp.

Virginie Dorthe nous indique que si le Mont est parti un peu plus longtemps à l'île d'Yeu, c'est qu'elle n'avait pas de légitimité pour défendre ce projet. Cependant, elle travaille en collaboration avec le Mont pour obtenir une même durée pour les prochaines années.

Fahri Bertrand trouve qu'il est dommage que peu d'enseignants partent en course ou en camp.

Virginie Dorthe lui répond qu'il est difficile de partir en camp alors qu'il faut intégrer des enfants qui ont des difficultés. De plus, chez les grands les enseignants doivent faire face à de grands problèmes disciplinaires et de comportement.

### Rapport de la commission de gestion :

Laurent Gattlen nous lit le rapport de la commission de gestion qui s'est réunie le 6 septembre en présence de Jean-Pierre Sterchi et Chantal Bovay.

Cette commission a constaté que ce budget a été stabilisé par rapport au budget 2018 et que le coût de l'élève est en très légère baisse (4'796.92 au budget 2018 pour 4'787.37 au budget 2019).

Le rapport de la commission est joint au procès-verbal.

Albert Blaser souhaite savoir quels travaux ont été réalisés dans la salle de gym de Morrens pour avoir cette augmentation de tarif (le tarif d'une salle normale a été à nouveau mis en place).

Jean-Paul Raemy répond que le chauffage a été revu, que le sol a été refait et que les rideaux ont été changés.

Thierry Amy souhaite avoir des précisions sur les primes statutaires et les 2 échelons prévus dans les coûts du personnel. En raison de l'état des finances des communes, il ne comprend pas pourquoi ces échelons ont été budgétés.

Jean-Pierre Sterchi lui répond que ceci est un budget et que cela ne veut pas dire que chaque employé recevra 2 échelons d'augmentation et que la prime statutaire est basée sur le même tableau qui figure dans le règlement du personnel de la commune de Cugy pour les années d'activité du personnel (5 ans, 10 ans etc.). Il relève aussi que s'agissant de l'ASICE, les effectifs du personnel sont restreints et qu'en cas d'absence d'un collaborateur, la charge de travail est reportée sur une ou deux personnes seulement, il est dès lors possible de valoriser l'engagement exceptionnel d'un collaborateur qui aurait dû, par exemple, effectuer un travail supplémentaire.

Azdine Bouhedja s'interroge sur les frais de téléphones des cantines car il n'y avait rien de prévu en 2018 et il y a pourtant un montant dans les comptes 2017.

Chantal Bovay lui répond que dans les budgets 2017 et 2018 les frais de téléphones étaient inclus dans le compte achat mobilier et équipement du réfectoire et qu'il avait été demandé de ressortir les montants des téléphones de cette rubrique, un nouveau compte a donc été créé.

Jean-Paul Raemy passe le budget 2019 au vote:

**Le budget 2019 est adopté à l'unanimité.**

## **6. Accès des membres du CI au site internet**

Jean-Pierre Sterchi informe le Conseil que les parents ont été informés de l'ouverture du site de l'ASICE via les agendas. Une annonce a également été insérée dans nos journaux communaux afin d'informer la population.

Sur notre site, en haut à droite, il y a un carré jaune avec la mention « CLOUD CI » c'est l'endroit réservé aux membres du Conseil. Pour la prochaine séance, les membres pourront se connecter afin d'obtenir tous les documents nécessaires à la séance.

A la fin de la séance, Chantal Bovay, remettra à chacun un code d'accès provisoire ainsi qu'un mode d'emploi établi par Théo Mirabile. Ce dernier se tient à disposition en cas de problème.

Thierry Amy souhaite savoir si les membres du Conseil pourront utiliser leurs portables lors des séances. Le Comité de direction répond que le wifi de l'établissement est protégé mais durant les vacances d'automne un wifi externe va être installé. En effet nous en aurons aussi besoin pour le programme de détection grêle ainsi que pour le service de conciergerie.

Karen Brunisso relève que lors de l'utilisation du site de l'ASICE sur son natel le titre sur le bâtiment ne se voit pas. Le Comité de direction va voir avec Théo Mirabile pour vérifier et éventuellement. Améliorer la visibilité de cette page.

### **7. Information de la direction de notre établissement**

Virginie Dorthe nous informe qu'elle est toujours « Doyenne chargée de direction » mais que notre établissement devrait avoir un Directeur ou une Directrice nommé-e d'ici la fin de l'année.

Elle rappelle que le site internet de l'école peut donner des renseignements sur l'école et l'établissement scolaire.

Elle nous annonce que notre établissement fait partie d'un projet pilote sur l'utilisation des tablettes numériques. C'est pourquoi l'établissement souhaite un meilleur wifi sur Froideville.

Notre établissement a également été accepté dans le projet pilote « sciences du numérique pour le cycle 1 » avec 9 autres établissements. Les enseignants seront formés dès octobre.

Il y a encore un autre projet, nommé « projet Bérallaz ». Ce projet éducatif n'est pas réservé aux enfants de la Bérallaz mais aussi aux autres élèves qui ont un problème de comportement ou autre. Il s'agit d'un coaching de savoir être et de savoir vivre dans l'établissement.

Le règlement scolaire qui avait été envoyé au département pour aval et venu en retour pour des modifications mais il va retourner au département prochainement.

Le sujet sur le harcèlement est toujours un sujet d'actualité, les enseignants poursuivent leur formation sur la lutte contre le harcèlement.

Virginie Dorthe nous avise que la Direction et le corps enseignants sont très satisfaits des travaux qui ont été réalisés sur l'été. Tous les doyens sont ainsi réunis au même niveau.

Un moment « Petit sirop » a été mis en place pour les élèves qui souhaitent discuter de différentes choses avec Anne Dubochet, enseignante

Le projet lift suit son cours et différents articles ont paru dans des journaux.

Un projet cantonal pilote sur la gestion administrative de l'établissement a été mis en place dans notre établissement. L'établissement abandonne petit à petit le programme « Educanet ».

### **8. Elections statutaires**

Le président, Jean-François Thuillard, n'ayant pas annoncé qu'il souhaitait se retirer, il est réélu par acclamation.

Il en va de même pour le vice-président Jean-Paul Raemy.

### **9. Divers et propositions individuelles**

Daniel Busch rappelle qu'il est recruteur pour le programme « LIFT » et il invite les communes qui n'ont pas encore souscrit à ce projet de le faire en engageant un jeune.

Azdine Bouhedja, également membre du CET, souligne que 24 élèves se sont inscrits au projet école-entreprise. Lors de l'inscription ils ont dû présenter un CV. Prochainement tous ces jeunes vont être soumis à des entretiens.

Bertrand Fahrni se dit surpris par les posters qui sont dans la cantine car ces dessins « manga » présentent des scènes de violence. Seema Ney en prend note.

### **10. Date de la prochaine séance**

La prochaine séance du Conseil intercommunal aura lieu le mardi 26 mars 2019 à 18h00 pour les comptes 2018.

La séance est levée à 19h50.

#### CONSEIL INTERCOMMUNAL

Le vice-président :

La secrétaire :

J.-P. Raemy

C. Bovay

Annexe : liste des présences